

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ



LES CPTS ? C'EST QUOI ?

Instaurées en 2016 par la loi de modernisation du système de santé, les CPTS ont pour objectif de réunir, à leur initiative, les professionnels de santé, les acteurs du secteur socio-médical et du social d'un territoire autour d'**un projet de santé commun et pluri-thématique répondant aux problématiques de santé de la population de ce même territoire**. Ce dernier ne correspondra pas obligatoirement à une entité géographique administrative existante, mais à un territoire en adéquation avec les habitudes de travail en exercice coordonné des divers professionnels et cohérent avec les problématiques de santé populationnelle.

Les CPTS visent à **renforcer les différentes coordinations** déjà existantes entre les professionnels, pour **mieux organiser le parcours de santé** et **améliorer l'accessibilité aux soins de la population** du territoire. Le tout, au sein d'un **dispositif souple ayant un fonctionnement simple** et respectant les contraintes professionnelles des acteurs.

3 missions socles



2 missions complémentaires (optionnelles)



QUELS ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE VILLE

L'organisation des professionnels en ville est l'une des clés de la réponse aux défis posés par notre système de santé et c'est en partant de ce contexte que les CPTS sont nées. Intégrer une CPTS permet aux acteurs de l'ambulatoire de se **rencontrer et de réfléchir ensemble aux solutions relatives aux problématiques de santé populationnelles**. L'exercice libéral sera conservé et enrichi des préoccupations collectives du territoire.

De nombreuses questions permettent de faire émerger l'envie des professionnels de monter ou d'intégrer une CPTS : « quelles sont les problématiques de santé récurrentes rencontrées dans ma patientèle ? », « Y-a-t-il une pénurie de professionnels de santé sur mon territoire ? », « La réponse aux soins non programmés est-elle satisfaisante ? ». S'investir dans une CPTS peut prendre différentes dimensions en fonction de l'investissement possible et voulu du professionnel. C'est un défi à relever pour améliorer la coordination entre les professionnels, améliorer l'intérêt de l'exercice libéral et améliorer le parcours de santé de la population, le tout dans **une dynamique issue de l'initiative des acteurs de terrain**.

DU DIAGNOSTIC AU LANCEMENT

L'URPS ML accompagne les projets de CPTS dans le Grand Est

Depuis 2018 et grâce à un financement de l'ARS, l'URPS ML a pour mission de promouvoir les initiatives de professionnels souhaitant s'investir dans une CPTS.

Au sein de l'URPS, nous avons pour objectifs d'identifier les projets de santé portés par les professionnels de ville autour de la collaboration entre professionnels de santé et acteurs du médico-social et du social, d'en faciliter le portage et la mise en œuvre et de proposer un soutien de proximité du diagnostic à l'évaluation du projet de CPTS.

Sur le territoire du Grand Est, trois chargées de mission de l'URPS ML ont pour mission d'établir un diagnostic, de fédérer et d'accompagner les professionnels dans leurs projets.

DIAGNOSTIQUER LES TERRITOIRES

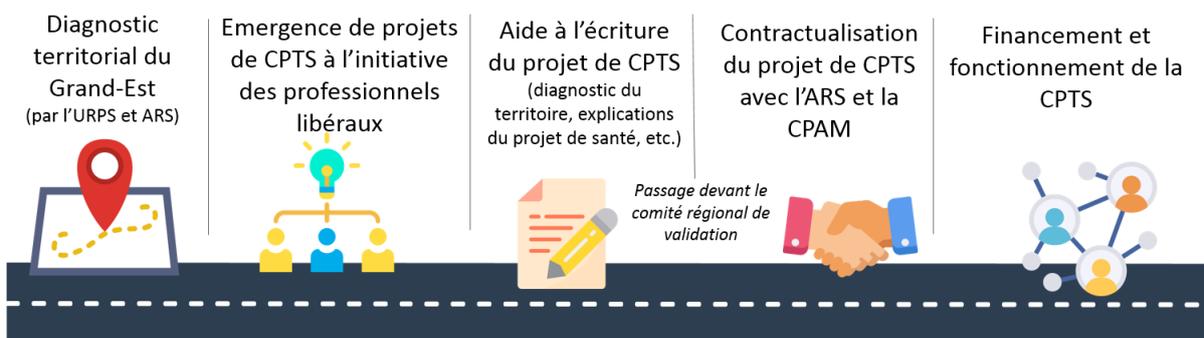
Notre premier objectif est d'identifier les territoires de recours aux soins et de réaliser une cartographie de la région Grand-Est, compilant l'offre de soins et les flux de patients. Cette connaissance fine du territoire permettra de reconnaître les secteurs propices à la mise en place de projets de santé et de s'appuyer sur la réalité du terrain.

FEDERER LES ACTEURS DE SANTE

Dans un deuxième temps, il est question de mobiliser les professionnels de Santé en proximité et porter l'information autour de projets leur permettant de travailler en collaboration et de mutualiser ressources et outils.

ACCOMPAGNER LES PROJETS

Enfin, nous accompagnons les professionnels dans le montage des projets de CPTS en les aidant à identifier les leviers, à mettre en place les outils et en leur apportant une aide concrète lors du démarrage de leur projet de CPTS.



CONTACT

Audrey NOACCO, Chargée de mission CPTS Alsace et Vosges

URPS ML Grand Est | Bureau de Strasbourg | 52 route de Bischwiller | 67300 Schiltigheim
06 32 00 95 70 | a.noacco@urpsmlgrandest.fr